

- Les fonds européens - (20pts)

Les fonds européens contribuent à l'ensemble des financements proposés par l'Union Européenne (UE) sous forme de subventions. Ils ne représentent pas la totalité de l'offre financière de l'UE puisqu'ils s'y ajoutent les instruments financiers proposés par la Banque Européenne d'Investissement et ses partenaires nationaux. Les fonds européens visent à financer des projets sur la totalité du territoire de l'UE ainsi que chez ses voisins proches et certains pays en développement. Il existe différents types de fonds européens, dont la gestion est organisée en programmes. Les programmes sont définis et votés par les institutions européennes pour une durée de 7 ans, ce qui correspond à la durée d'un cadre financier pluri-annuel européen. Il existe des fonds européens directement gérés par la Commission Européenne, comme les fonds en matière de développement et de chômage tels que le fonds d'ajustement à la mondialisation ou le fonds d'aide au développement; et comme c'est aussi le cas de programmes sectoriels qui ciblent des thématiques bien particulières: Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation, Erasmus + pour les coopérations universitaires, LIFE pour l'environnement, Europe Creative pour la culture. Parmi ces programmes directement gérés par la Commission, on trouve aussi les programmes transnationaux, transférés à l'échelle européenne INTERREG. D'autres fonds européens sont gérés par les États membres dans le cadre de la politique de cohésion: ce sont les fonds européens structurels et d'investissement, qui financent le FEER pour le développement régional, le FSE sur les aspects sociaux, le FEADER pour l'agriculture et le FEAMP pour la pêche. Depuis 2014, les régions ont remplacé l'État en tant qu'autorités de gestion des programmes opérationnels FEDER-FSE. Concernant le mode d'allocation de ces fonds, les programmes sectoriels de la Commission comme les fonds de la cohésion régionale fonctionnent par appels à projets.